

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 8 SEPTEMBRE 2014
N° d'ordre : 25**

Date de la convocation : 21 août 2014
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 16
Nombre de délégués
ayant donné pouvoir : 0

Le 8 septembre 2014 à 16 heures 00,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur IZARD, Président.

Objet : Contrat d'assurance du personnel – recours contre tiers responsable

Étaient présents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, BOUBE, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, DESOR, FERRERES, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, PARERA, RASPEAU et STRAMARE.

Étaient absents ou excusés : Messieurs RIVAL, SARRALIE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PEREZ est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau et notamment «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public»,

Considérant que le SDEHG, par décision du 2 décembre 2013, est adhérent au service facultatif d'assurance groupe pour les risques statutaires des agents relevant de la CNRACL proposé par le Centre de Gestion des collectivités territoriales pour le contrat 2014 – 2017,

Considérant l'accident avec tiers responsable survenu le 6 février 2014 dont a été victime un agent du SDEHG ;

Les membres du bureau, à l'unanimité des présents, décident de donner mandat à la Société GRAS SAVOYE pour l'exercice du recours contre tiers et autorisent Monsieur le président à signer le mandat ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

18 SEP 2014